

Lille, le 7 décembre 2011

Karine BOULONNE

Secrétaire académique SNES

Didier BLANCHARD

Secrétaire académique adjoint SNEP-FSU



A

Madame le Recteur de l'académie de Lille

Cité Guy Debeyre

20 rue saint Jacques

59000 LILLE

Madame le Recteur,

Comme demandé pour préparer le GT du 13 décembre, voici nos propositions d'ajouts et de modifications concernant le barème pour l'intra 2012.

- Points agrégés : nous demandons un retour à une bonification mesurée. En effet, mettre 300 points sur les vœux lycée est beaucoup trop discriminant par rapport aux certifiés ou professeurs d'EPS (équivalent de 18 ans dans le même poste pour rattraper les points). Elle est par ailleurs en contradiction avec les directives ministérielles qui rappellent dans le BO la législation : la priorité doit être donnée au rapprochement de conjoint. Or, cette mesure sur les agrégés crée un déséquilibre trop important vis-à-vis des bonifications familiales. Nous demandons une bonification progressive qui pourrait être de l'ordre de 90 pts pour les vœux précis établissement et vœux communes typés lycées, et 150 pts maximum pour les vœux géographiques typés lycées.

- Points TZR : nous demandons le retour à une bonification de 20 points par an avec un bonus de 20 points tous les 4 ans. Il est essentiel pour nos collègues qu'il y ait reconnaissance de la pénibilité d'une mission qui est rarement choisie autrement que par défaut. Nous demandons aussi à ce que les TZR venant de l'inter ne soient pas discriminés et puissent bénéficier aussi de ces points.

Suite à la fusion des ZR, nous sommes demandeurs d'un groupe de travail sur un bilan des remplacements et le calibrage des ZR préalablement à la saisie des vœux : des ZR ont été bloquées lors du dernier mouvement, notamment celles qui avaient peu de zones limitrophes, rendant inopérantes des demandes de mutation et gâchant souvent des 50 pts pris sur le premier vœu par des stagiaires. Comme nous l'avions prévu et comme nous le constatons depuis la rentrée, ces ZR bloquées favorisent l'affectation sur zone limitrophe élargie ce qui dégrade considérablement les conditions d'exercices des TZR.

Nous demandons le retour de la tenue du GT AJUFA et la prise en compte des préférences associées à la partie fixe du barème lors des AFA.

- Reconversion : nous demandons à ce que les bonifications ne portent pas sur les vœux précis mais sur des vœux larges au moins groupement de communes. Quel bilan de l'affectation de ces personnels ?

- Retour congé parental : nous demandons à ce que les collègues qui renouvellent leur congé parental ne perdent pas leur poste, et, si cela devait être le cas, qu'ils soient traités lors de leur réintégration comme de vraies MCS en les mettant en REA sur vœux bonifiés afin de pouvoir conserver l'ancienneté de poste.

- Postes adaptés, CLD : nous demandons à ce que ces collègues soient considérés en MCS pour être au plus proche de leur ancien établissement et qu'ils soient en REA sur les vœux bonifiés.

- les MCS : nous demandons que le vœu commune soit bonifié à 2000 points.

Le vœu ZR bonifié devrait être supprimé. Cela n'a pas été compris par les collègues, souvent déstabilisés par leur situation, obligeant les services à recontacter les personnels concernés pour vérifier leurs intentions et certains se sont vus affectés en ZR sans être REA, perdant ainsi toute leur ancienneté de poste. Nous demandons à ce que les collègues qui auraient un poste trop loin de leur ancien établissement continuent à être affectés dans la ZR de leur ancien établissement s'ils le désirent.

- Points stagiaires : nous demandons que soit étudiée la possibilité de ne pas obliger les personnels concernés à utiliser la bonification stagiaire sur leur premier vœu mais sur le vœu de leur choix. Ils pourraient ainsi respecter une logique de vœux partant du plus précis à des vœux plus larges, plutôt que de commencer par un vœu large ne correspondant pas vraiment à leurs aspirations.

- Intravilles : nous restons favorables à cette mesure qui permet d'améliorer la satisfaction des vœux des collègues sans léser qui que ce soit, tous les établissements étant égaux.  
Cependant, nous demandons à ce que ce que cela se fasse dans le respect des barèmes et sans écarter les TZR, afin de permettre transparence et lisibilité du mouvement.
- Extension : nous demandons que le barème pris pour l'extension continue à comprendre les éléments familiaux le cas échéant..
- Personnels recrutés par voie de détachement : quels seront les éléments qui figureront dans la circulaire ?
- Mouvement spécifique : nous souhaitons un bilan sur l'occupation à titre provisoire de certains et de la non occupation d'entre eux depuis plusieurs années, ce qui pose la question de la pertinence de les maintenir. De plus, nous souhaitons que les postes ECLAIR restés vacants, soient mis au mouvement et pourvus au barème.
- SEGPA : nous souhaitons réinsister sur la nécessité de travailler en amont sur la répartition des heures SEGPA en particulier en anglais, afin d'éviter la constitution de blocs de plusieurs heures, parfois supérieurs à la moitié du service du TZR qui va les obtenir.
- Enseignement hors discipline : Nous vous demandons de supprimer les bonifications concernant les personnels affectés volontairement ou non hors discipline. Ces bonifications substantielles (de 50 à 450 pts) sont un leurre pour nos collègues pour lesquels il n'y a pas de postes accessibles même avec ce super bonus (physique appliquée ou STI, et les PLP en électronique, électrotechnique, mécanique ...). Il s'agit par ailleurs de valoriser une affectation considérée comme illégale, analyse confortée par le tribunal administratif à plusieurs reprises. Enfin le commentaire indiquant qu'il est « normal » de valoriser ces affectations par des points serait extrêmement mal ressenti par les collègues non concernés et qui pourtant effectuent leurs missions avec professionnalisme dans un contexte de plus en plus difficile. Le respect des disciplines est un élément majeur à prendre en considération. Quels plans de reconversion sont mis en place concernant ces disciplines ? Quel bilan de ces bonifications lors du dernier mouvement ?
- Postes STG : avec l'arrêt du Conseil d'état qui restaure le cahier des charges 2006 prévoyant un stage à temps partiel pour les lauréats des concours, comment sera organisée la mise en stage à la rentrée prochaine ?
- Nous vous demandons enfin de ne pas diffuser le projet de mouvement auprès des candidats à mutation. Quel service rendez-vous là, alors que la période est particulièrement angoissante pour les personnels en mesure de carte ou ceux qui entrent dans l'académie et qui sont susceptibles de partir en extension ? Quel est l'intérêt pour les collègues qui devront de toute façon attendre la fin des commissions pour prendre leurs dispositions ?

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ce courrier, et nous vous prions d'agréer, Madame le Recteur, l'expression de notre profond respect.

Pour le secrétariat académique SNES-FSU

Karine BOULONNE



Pour le secrétariat académique SNEP-FSU

Didier BLANCHARD

